



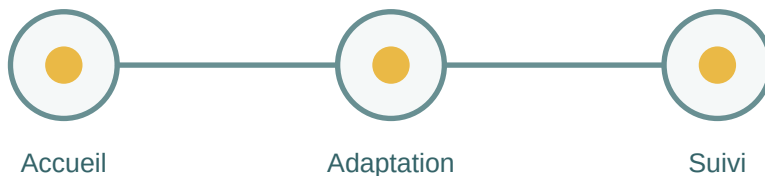
PROGRAMME D'ACCESSIBILITÉ ET D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

INSTITUT DE SOPHROLOGIE FRANCE CARAÏBES

Un parcours accessible, adapté et accompagné

Référente handicap : SIX Céline

Mise à jour : 10/09/2026



Engagement et accessibilité

1. Préambule et engagement de la direction

L'Institut de Sophrologie France Caraïbes s'engage à garantir l'égalité des droits et des chances pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à la formation, de la suivre dans de bonnes conditions et d'obtenir leur certification, sans aucune discrimination.

Cet engagement est porté par la direction et se traduit par la signature d'une charte d'accueil PSH et l'intégration du handicap dans le système qualité de l'organisme (critère Qualiopi).

2. Gouvernance et pilotage

Désignation d'un référent handicap : interlocuteur privilégié des apprenants, des formateurs et des partenaires extérieurs.

Missions :

Accueillir, écouter et orienter les candidats en situation de handicap.

Coordonner les aménagements pédagogiques, techniques et organisationnels.

Animer le réseau interne (formateurs, administratifs) et faire connaître les partenaires (Agefiph, Cap emploi, MDPH, etc.).

Assurer la veille réglementaire et le suivi des indicateurs d'accessibilité.

3. Accessibilité des locaux et de l'environnement (ERP)

Accessibilité physique : bâtiment conforme aux normes des établissements recevant du public (ERP), situé au rez-de-chaussée.

Accessibilité numérique et à distance :

Plateforme de formation à distance (LMS) et outils de visioconférence compatibles avec les lecteurs d'écran.

Supports pédagogiques accessibles : polices agrandies, sous-titrage des vidéos, documents aux normes FALC (Facile à lire et à comprendre) si besoin.

Le parcours et les équipes

4. Parcours de l'apprenant en situation de handicap

A. Information et inscription

Mention explicite de l'accessibilité des formations et des coordonnées du référent handicap sur le site web, les plaquettes et les conventions de formation.

Entretien de positionnement confidentiel dès l'amont pour identifier les besoins spécifiques du candidat, dans le respect de la vie privée et du secret médical.

B. Adaptation du parcours (compensation)

Mise en place d'un plan de compensation individualisé selon les besoins identifiés.

Adaptations pédagogiques : allongement des durées, fractionnement des modules, adaptation des rythmes d'alternance.

Adaptations organisationnelles et examens : tiers-temps pour les évaluations et examens, salle dédiée, secrétaire ou assistant pour la prise de notes.

C. Suivi tout au long de la formation

Point d'étape régulier entre l'apprenant, le formateur et le référent handicap pour ajuster les mesures d'accompagnement.

Prévention du décrochage par un suivi renforcé des situations de blocage ou de fatigue.

5. Professionnalisation et sensibilisation de l'équipe

Formation des équipes : sensibilisation de l'ensemble du personnel administratif et pédagogique à l'accueil du handicap (formation socle du référent handicap et des formateurs).

Partage des bonnes pratiques : réunion annuelle de l'équipe pédagogique pour faire évoluer les pratiques inclusives et intégrer les retours d'expérience.

Partenaires et amélioration continue

6. Mobilisation des partenaires spécialisés

Le centre s'appuie sur un réseau d'acteurs externes pour construire ensemble les solutions :

Agefiph : financement des compensations et aides techniques.

Ressource Handicap Formation (RHF).

Cap emploi.

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées.

7. Évaluation et amélioration continue

Recueil de la satisfaction des apprenants en situation de handicap via les questionnaires de fin de formation.

Mise à jour annuelle du registre public d'accessibilité et du plan d'action handicap du centre.